

## SOUSCRIPTEUR

VOUS ÊTES UN PARTICULIER  M.  MmeNuméro associé (si déjà associé) Nom Prénom Date de naissance Téléphone  
(précisez l'indicatif pays) 

VOUS ÊTES UNE SOCIÉTÉ

Numéro associé (si déjà associé) Forme Juridique Dénomination sociale N° SIREN Téléphone  
(précisez l'indicatif pays) 

## CO-SOUSCRIPTEUR

Nom Prénom 

## SOUSCRIPTION

Le montant et la fréquence de mon épargne immobilière pourront être modifiés ou annulés à tout instant et sans frais, depuis mon espace privé ou en adressant ma demande à CORUM XL par courrier ou par e-mail [corum@corum.fr](mailto:corum@corum.fr)

> JE SOUHAITE INVESTIR LA SOMME DE :  (minimum de 50€)

&gt; AVEC LA FRÉQUENCE SUIVANTE :

 mensuelle (prélèvement le 25 de chaque mois) trimestrielle (prélèvements les 25 mars, 25 juin, 25 septembre et 24 décembre) semestrielle (prélèvements les 25 juin et 24 décembre) annuelle (prélèvement le 25 du mois d'adhésion)

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées au verso de ce document, et des documents d'information de CORUM XL, disponibles sur le site [www.corum.fr](http://www.corum.fr)

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Titulaire du compte IBAN BIC Domiciliation bancaire 

Créancier :  
CORUM XL  
1 rue Euler - 75008 Paris  
ICS : FR68ZZZ851CBF

Le compte bancaire doit être ouvert au nom de l'Associé dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne.

En signant le présent mandat et en choisissant les versements réguliers par prélèvement, j'autorise la société de gestion CORUM Asset Management, en tant que gérant de CORUM XL, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon épargne immobilière CORUM XL. Le 1<sup>er</sup> prélèvement aura lieu le mois de la réception de l'adhésion si reçue avant le 20 du mois considéré, sinon le mois suivant. Je m'engage à informer CORUM XL de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire.

S'agissant d'un mandat récurrent, ces instructions de prélèvement restent valables jusqu'à son annulation par simple demande à CORUM XL.

Fait à : Le : 

Signature du souscripteur

ENVOYEZ VOTRE ADHÉSION,  
ACCOMPAGNÉE D'UN RIB DU COMPTE À DÉBITER, À  
CORUM - TSA 41864 - 02 325 SAINT-QUENTIN CEDEX

CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Code Conseiller Société Nom Email @ Téléphone 

Signature :



**Les informations demandées sont obligatoires.**

La société de gestion de CORUM XL se réserve le droit de demander toute information ou document complémentaire. CORUM XL est un placement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit donc d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée et dont le capital, comme les revenus, ne sont pas garantis, et dépendront de l'évolution du marché immobilier sur la durée de placement et du cours des devises. En conséquence, ces derniers peuvent varier à la hausse mais aussi à la baisse. Et comme tout placement, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le montant et la fréquence de l'épargne immobilière investie doivent être adaptés à votre situation patrimoniale et à vos objectifs de placement. Le traitement fiscal des revenus provenant de CORUM XL dépend de la situation individuelle, du régime fiscal et du taux d'imposition propre à chaque associé.

**Durée du mandat**

Illimité et révocable à tout instant sans délai et sans frais.

**Versements volontaires programmés**

Ces versements programmés à fréquence régulière (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à la société de gestion Corum Asset Management de l'adhésion au plan d'épargne immobilière accompagné d'un justificatif de domiciliation bancaire. L'adhésion doit être envoyée au plus tard 5 jours avant la date de prélèvement fixée le 25 de chaque mois pour un débit du compte du souscripteur le mois considéré. À défaut, le 1er prélèvement sera opéré le mois suivant. Les demandes de modification ou de révocation de l'épargne programmée peuvent être réalisées depuis l'espace privé de chaque Associé ou doivent être transmises à la société de gestion Corum Asset Management par courrier simple ou email à [corum@corum.fr](mailto:corum@corum.fr) dans le même délai, pour une prise en compte sur le mois considéré.

**Montant minimum du versement**

50 € (tous frais inclus).

**Condition d'adhésion**

L'adhérent doit au préalable détenir a minima une (1) part sociale entière de CORUM XL, en pleine propriété.

**Souscription de parts**

Chaque prélèvement se traduit par une souscription de parts ou fractions de parts au nom du souscripteur de CORUM XL selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour du prélèvement. Les nouvelles parts sont créées au plus tard le dernier jour du mois suivant le prélèvement.

**Prix de souscription des parts de CORUM XL depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018**

Nominal :	150,00 €
Prime d'émission :	39,00 €
dont commission de souscription due :	
- au titre des frais de collecte :	20,41 €
- au titre des frais de recherche et d'investissement :	2,27 €
soit un prix de souscription net de tous autres frais :	189,00 €

La société de gestion Corum Asset Management perçoit de la SCPI CORUM XL, lors des augmentations de capital, une commission de souscription de 12 % TTI du prix de souscription, prélevée sur la prime d'émission.

Cette commission supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 10,80 % TTI (la commission est exonérée de TVA conformément à l'article 261 C-1<sup>er</sup>-e du Code général des impôts),
- les frais de recherche et d'investissement à hauteur de 1,20 % TTI (commission exonérée en vertu de l'article 135, paragraphe 1, sous g) de la directive 2006/112/Ce du Conseil du 28 novembre 2006).

**Jouissance des parts**

Le 1<sup>er</sup> jour du 6e mois suivant la date de prélèvement effective, sous réserve de la bonne réception des fonds par CORUM XL.

La note d'information prévue par le Code Monétaire et Financier a obtenu le visa SCPI n°17-05 en date du 17 mars 2017 de l'Autorité des Marchés Financiers. La dernière notice au BALO prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'AMF a été publiée le 16 mars 2018, bulletin n°33. Les statuts ont été publiés aux Petites affiches en date du 23 décembre 2016. Corum Asset Management est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD ») et procède audit traitement conformément à l'article 6 (1) c) du RGPD. Sont seuls destinataires de tout ou partie des données, les membres habilités de Corum Asset Management, les autorités légales, administratives ou réglementaires qui sont en droit, au regard de leur statut, de les recevoir, les prestataires de Corum Asset Management qui interviennent en leur qualité de sous-traitant. Les données personnelles collectées dans le présent document ont pour finalité l'exécution du contrat. Ces données seront conservées pendant toute la durée du contrat, puis durant le délai légal de minimum 5 ans. Conformément au RGPD et à la loi 78-17 du 06/01/78, toute personne concernée dispose auprès de Corum Asset management, 1 rue Euler 75008 Paris, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de portabilité sur les informations la concernant. Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont disponibles dans les mentions légales sur [www.corum.fr](http://www.corum.fr).

**Corum Asset Management**

SAS au capital de 600.000 € - RCS Paris n° 531 636 546 - 1 rue Euler - 75008 Paris - [www.corum.fr](http://www.corum.fr)

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-11000012 le 14 avril 2011,

agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE. Mandataire non exclusif en opérations de banque

et en services de paiement (MOBSP), Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) - N°ORIAS 15003552 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

**Origine des fonds**

Contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. La société de gestion Corum Asset Management se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire dans le cadre des versements récurrents effectués au démarrage du mandat ou durant sa durée.

**Impayés**

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, à l'une quelconque des échéances prévues (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé, ...), CORUM XL ne procédera pas à la création de parts correspondant au versement qui sera alors qualifié d'« Impayé ». Tout Impayé sera représenté une nouvelle fois le mois suivant, puis en cas de nouvel « Impayé », entrainera la résiliation du présent mandat de prélèvement et, en conséquence, des versements programmés. S'il souhaite mettre en place à nouveau des versements volontaires programmés, le souscripteur devra alors adresser un nouveau mandat de prélèvement, avec le cas échéant un nouveau justificatif de domiciliation bancaire.

**Traitement par défaut**

En cas d'erreur ou d'omission sur le mandat de prélèvement, la société de gestion Corum Asset Management informe le souscripteur. L'investissement est alors suspendu jusqu'à réception des nouvelles instructions ou compléments nécessaires de la part du souscripteur.

**Remboursement de l'épargne investie**

Le prix de retrait des parts de CORUM XL est de 166.32 € par part. Ce prix correspond au prix de souscription actuel de 189 € diminué de la commission de souscription de 22,68 €.

L'associé qui souhaite se retirer, adresse sa notification à la société de gestion Corum Asset Management, par lettre recommandée avec accusé de réception, en accompagnant sa lettre du ou des certificats de parts correspondants.

Les parts seront annulées. La société de gestion Corum Asset Management ne garantit pas le retrait des parts.

Les modalités précises des conditions de souscription et de retrait sont précisées dans la note d'information de CORUM XL disponible sur le site [www.corum.fr](http://www.corum.fr) ou sur simple demande auprès de la société de gestion Corum Asset Management.

**Titre de propriété**

Un titre de propriété est disponible sur l'espace client du site internet [www.corum.fr](http://www.corum.fr) pour chaque nouvelle souscription correspondant à chaque versement périodique. Un nouveau titre de propriété annuel récapitulatif est envoyé et également mis à disposition des associés sur leur espace client.

**Commercialisation**

Dans le cadre de la souscription de parts ou fractions de parts, Corum Asset Management est susceptible de reverser une rétrocession des frais de collecte allant de 0 % à 70 % à des intermédiaires habilités.

